

2020-30.01-05

Communauté de Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



L'An DEUX MILLE VINGT, le 30 janvier à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Hangest en Santerre, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE.**

**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 67
Membres présents : 50
· dont suppléés : 3

Membres représentés : 7

Votants : 57

Date de la convocation
24 janvier 2020

Secrétaire de séance :
DESROUSSEAUX ERIC

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs BARRE, DURAND, DESROUSSEAUX, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, M. DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, GAUMONT, LOGEART, REMY, DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de M. AUBRY, M. COTTARD de Mme MARSEILLE, M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. BARRE de M. AMARA, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme MAILLART de M. PALLIER, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs BERTRAND Gilbert, MONTAIGNE, BINET, POTTIER, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, M. CLEMENT

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, BLONDEL

Messieurs FRANCELE, AMARA, PALLIER, VAN DE VELDE

OBJET : VENTE CAMIONNETTE MITSUBISHI

Rapport de Monsieur Bernard DAIGNY, Vice-Président chargé de la Voirie

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 13 février 2020,

La CCVN a acquis un véhicule de marque MITSUBISHI, camionnette-benne 3T5, mis en circulation en novembre 2006.

Le véhicule est immatriculé : 4947XD80 et comptabilise 75 300 kilomètres.

Considérant que ce type de véhicule est déjà en nombre suffisant au sein des services,

Après en avoir délibéré à la majorité (2 Contre : M. Dragonne, Mme Flamant, 3 Abstentions : M. Caron, M. Depret, Mme Prévost) le Conseil Communautaire :

- Décide la vente de ce véhicule au prix de **9 500 €** à la société **L'ARBRE DE GAIA**, siège social : le Bois Rétif 58270 Billy Chevannes (Elagage, abattage, broyage, débroussaillage, tous travaux forestiers et paysagers, entretien de parcs et jardins, achat et vente de bois de chauffage) représentée par Monsieur Conception Loïc,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la voirie à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 30 janvier 2020
à HANGEST EN SANTERRE**

Le Président,


Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 31/01/2020

Affiché le 31/01/2020